

# LEGENDE

1. Chaussée à double sens de circulation de 4.50m de largeur, enduit tri-couche et caniveau central
2. Accotement : bande en stabilisé de 0.70m de largeur, plantée d'arbustes afin d'empêcher le stationnement
3. Espace public en stabilisé ( détente, aire de jeu, pétanque )
4. Bande en stabilisé de 1.50m de largeur pour circulation piétonne ou vélo
5. Espace public végétalisé ( détente, verger )
6. Jardin d'agrément ou jardin potager avec silo de compostage collectif
7. Local poubelles et boîtes aux lettres
8. Abri à vélos
9. Aire de stationnement pour les logements sociaux
10. Hachurage : zone constructible concernant le logement, permettant l'orientation des façades principales côté jardin vers le Sud
11. Transformateur électrique
12. Noue enherbée transversale d'une capacité de stockage des eaux pluviales de 50m<sup>3</sup>
13. Bassin d'orage enherbé d'une capacité de stockage des eaux pluviales de 450m<sup>3</sup>
14. Fossé enherbé largeur 1.50m
15. Arbre à grand développement
16. Espace boisé existant
17. Haie arborée continue de protection contre les vents froids du Nord
18. Noue enherbée
19. Haie champêtre
- LS. Logement social

